

Intégration: à l'école des paradoxes



Tandis que le Grand Conseil vaudois débat de la Loi sur l'enseignement obligatoire et que le Département de la formation met en consultation son projet de Loi sur la pédagogie spécialisée, de grandes interrogations traversent notre association.

► En effet, lors de son assemblée générale de 2008, l'apé-Vaud s'est prononcée en faveur de l'intégration des enfants à besoins particuliers dans l'école ordinaire. Et cela ni par idéalisme ni par dogmatisme, mais par conviction. Nous étions convaincus, entre autres, que tous les élèves sortiraient gagnants de la collaboration entre les enseignants dits «ordinaires» et dits «spécialisés», convaincus aussi que la mise en commun de leurs compétences se ferait au bénéfice de l'ensemble des élèves de chaque classe. Car si l'enseignant ordinaire oriente davantage son action sur le «groupe-classe», il nous semble que l'attention de l'enseignant spécialisé se centre d'abord sur l'individu. Dans l'idéal, cette complémentarité devrait permettre de renforcer la différenciation dans les classes et permettre ainsi à chaque enfant de développer ses potentiels.

Quel gage de confiance! Surtout en regard du rapport de la COMOF (*Comment maîtriser l'offre spécialisée en regard de l'augmentation des effectifs des élèves en difficulté dans les systèmes scolaires*) paru quelque temps auparavant. Rappelons qu'il en ressortait que non seulement le canton de Vaud était celui qui séparait le plus ses

élèves en difficulté, mais, de surcroît, qu'il avait le plus haut pourcentage d'enseignants qui estimaient avoir des élèves en difficulté dans leur classe. Nous partagions avec certains experts la conviction que seul un changement radical de paradigme permettrait de faire évoluer, totalement, le regard que portaient les enseignants sur leurs élèves en difficulté.

Certes, Rome ne s'est pas faite en un jour. Mais, à l'heure actuelle, au lieu de s'acheminer vers davantage de cohérence, l'école vaudoise s'enfonce dans les paradoxes et il y a de quoi s'interroger. D'accord, fruit de cette récente porosité entre les mondes scolaires ordinaires et spécialisés, les enseignants sont mieux formés à repérer des situations particulières et les troubles d'apprentissage. Tant mieux. Mais une des conséquences, c'est qu'ils proposent plus facilement aux parents d'entreprendre une démarche d'ordre «thérapeutique», notamment de logopédie. Parallèlement, l'enseignant adapte – devrait adapter? – son enseignement, en pratiquant une différenciation salutaire à l'enfant. Le regard change. Cependant, cette pratique n'est pas généralisée, et pour cause...

Comment, à l'heure de la mise en œuvre de l'école romande, de l'harmonisation des moyens d'enseignement, arrivera-t-on à préserver la souplesse pédagogique dont devraient faire preuve les enseignants face à un enfant qui fonctionne différemment? Comment les enseignants seront-ils soutenus et accompagnés dans cette double dynamique d'harmonisation et de différenciation? Quelle place reste-t-il pour la créativité et la liberté pédagogique dans ce champ de tensions?

Au registre des paradoxes, ajoutons encore les questions budgétaires. On le

voit actuellement, les finances ne suivent pas. Les listes d'attente chez les logopédistes, psychomotriciens et autres psychologues scolaires s'allongent, les délais de prises en charge aussi, et ce sont les enfants qui en font les frais. Sans parler des troubles décelés (tels que la dyscalculie) qui ne font pas partie du catalogue des troubles reconnus, et dont le traitement est par conséquent à charge des parents. L'école romande sera-t-elle celle qui externalise la gestion des difficultés de ces élèves?

Et pour ne rien faciliter, reste la question de l'orientation en fin de primaire – à laquelle l'école vaudoise est quasi viscéralement attachée. Il semble que l'on s'achemine vers un tri sur la base exclusive des notes – outil de sélection objectif s'il en est, c'est bien connu... Comment garantir l'équité dans un tel système? Intégration, différenciation et sélection sont-elles compatibles? Permettez-nous d'en douter.

Enfin, cerise sur le gâteau, la collaboration avec les familles. La pédagogie spécialisée fait de celle-ci un pilier, l'avant-projet de loi mis en consultation reprend mot pour mot un article de l'accord intercantonal: «Les parents sont *associés* à la procédure de décision relative à l'attribution de prestations de pédagogie spécialisée.» Dans la Loi scolaire, «les parents sont *entendus* avant toute décision importante». Une même école – inclusive, dit-on –, deux logiques. De tous ces paradoxes, c'est bien ce dernier, parce qu'il est fondamental, qui nous interpelle le plus. Prendre des décisions conjointes, faire alliance pour le bien de l'enfant, c'est la clé de voûte d'une école qui atteint son objectif: amener chaque enfant au meilleur de ses potentiels afin qu'il trouve sa place dans la société. Il reste du chemin à faire... ●